



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



Juin 2024

Le mot du directeur



Cette année 2023 fut particulièrement difficile pour les acteurs du monde agricole en Hauts-de-France.

Année marquée, en effet, par des épisodes d'inondations successifs records dans le Pas-de-Calais et dans le Nord dont les impacts se sont faits sentir durant plusieurs mois. Les effets de la guerre déclenchée en 2022 par la Russie en Ukraine a continué d'amener de l'instabilité sur les cours des engrais et des matières premières. L'exemption de droits de douanes sur les productions ukrainiennes, en solidarité à l'effort de guerre, a, en effet, pénalisé de manière importante les revenus des producteurs français et européens. Cette conjoncture exceptionnelle a renforcé les effets de la crise de notre système agricole en lien, également, avec l'origine des produits distribués en France, conduisant à de nombreux ajustements et assombrissant les perspectives économiques agricoles à moyen terme.

Année qui a aussi vu l'interdiction de plusieurs molécules utilisées dans la protection des cultures, dont l'endive, culture dont la place est importante dans l'économie et les rotations culturales de notre région. Là aussi, les producteurs et les filières vont devoir s'adapter aux évolutions induites par ces interdictions et pressent les pouvoirs publics de trouver des solutions alternatives sous peine d'arrêt de la production

Ces événements ont mis en lumière les vulnérabilités de nos modèles agricoles et de nos filières et ont souligné l'impérieuse nécessité de poursuivre les recherches d'alternatives et l'accompagnement du monde agricole dans ses transitions vers l'agro-écologie et la sobriété en intrants. La DRAAF, copilote du plan agro-écologique et du plan Bio Hauts-de-France, œuvre depuis de nombreuses années en ce sens et continuera de le faire en finançant, entre autres, l'émergence et l'animation de collectifs d'agriculteurs en transition (GIEE, groupes 30 000, groupes azote), la conversion en agriculture biologique.

Côté santé animale, les risques d'épizooties sont restés élevés, notamment l'Influenza aviaire (IAHP) qui a nécessité la mise en place de mesures de prévention strictes au sein des élevages et sur l'activité chasse, allant jusqu'à l'abattage de cheptels. L'approche pluridisciplinaire « one health », qui effectue un suivi de l'équilibre sanitaire entre l'homme et le monde animal est plus que jamais essentielle pour éviter de futures pandémies.

Pour conclure sur une note d'espoir et en lien avec l'avenir de l'agriculture, soulignons que la région Hauts-de-France réussit à maintenir un recrutement des jeunes en formation initiale scolaire et en apprentissage dans les établissements d'enseignement agricole à la rentrée 2023 après une progression en 2022 (+2,2%). Ce rebond, malgré un contexte démographique défavorable, nous laisse envisager l'avenir un peu plus sereinement. La consolidation de notre agriculture et de nos filières du vivant et le renouvellement des forces vives qui les constituent sont en effet des enjeux majeurs pour notre région et notre pays à l'heure des transitions.

Bonne lecture à toutes et tous à la découverte de ce rapport d'activités 2023.

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Björn DESMET



**DRAAF HAUTS-
DE-FRANCE**

INFOGRAPHIE



CHIFFRES-CLÉ 2023



LA DRAAF

414 AGENTS ET AGENTES SUR 6 SITES

8 SERVICES ET UNE DIRECTION

55% FEMMES  **45% HOMMES** 

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES METIERS GRANDS NATURE

12251 ÉLÈVES

5889 APPRENTIS

60 ÉTABLISSEMENTS



53% GARÇONS

47% FILLES

16 PUBLICS (11 EPL)

44 PRIVÉS DONT 17 CNEAP,

22 MFR ET 5 UNREP

L'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE

1276 AUTORISATIONS D'EXPLOITER

1465 EXPLOITATIONS CERTIFIÉES «AB»

2,9% DE LA SAU CONDUITE EN BIO

37 GIEE ACTIFS (638 AGRICULTEURS)

424K€ POUR L'INSTALLATION DES
AGRICULTEURS

327K€ DE FONDS CASDAR POUR
L'AGROÉCOLOGIE

2,4M€ DE FONDS CASDAR POUR LE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

LES CONTRÔLES



6 500 CERTIFICATS D'EXPORTATION
ET 495 CONTRÔLES EXPORT

118 533 CONTRÔLES À L'IMPORTATION
DANS LE CADRE DU BREXIT

331 CONTRÔLES DES INTRANTS
PHYTOPHARMACEUTIQUES

2 200 CONTRÔLES SANITAIRES DES VÉGÉTAUX

754 MILLIONS D'EUROS DE BILLETTS D'AVAL
DÉLIVRÉS PAR FRANCEAGRIMER

28 PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX EN
COURS DONT 25 LABELLISÉS

2/3 DES HABITANTS VIVENT SUR UN
TERRITOIRE COUVERT PAR UN PAT

FORÊT/BOIS

1,9M DE M3 DE BOIS RÉCOLTÉS

1,7M€ DE SOUTIEN AU
RENOUVELLEMENT FORESTIER

2,3M€ DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES
DE LA FILIÈRE BOIS

28 DOSSIERS CONTENTIEUX
(SUIVI DE GESTION) DONT

18 DÉPÔTS SAUVAGES
D'ORDURES

12 PUBLICATIONS AGRESTE

60 ENQUÊTEURS VACATAIRES

2 BILANS DE CAMPAGNE

30 CARTES DIFFUSÉES NOTAMMENT PAR EPCI

4536 EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES

1 MÉMENTO DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

160 RÉPONSES AUX DEMANDES EXTERNES



LES PUBLICATIONS STATISTIQUES



1 – Connaître, comprendre et anticiper : la statistique et la prospective au service des évolutions des filières agricoles, agroalimentaires et forestières de la région

Le RNM sur le terrain quotidiennement

L'équipe réalise plus de 2500 enquêtes par an, dont 730 au stade de détail en grande surface. En moyenne, 140 panélistes sont sollicités et 30 mercuriales et cotations publiées chaque semaine. Ces publications sont en ligne sur le site internet du RNM et sont largement consultées (plus de 4 millions de vues au niveau national). Le centre de Lille est référent pour les pommes de terre et endives, et rédige à ce titre les bilans de campagne annuel. Un audit interne a été réalisé avec succès en fin d'année (ISO 9001).

Le Réseau des Nouvelles des Marchés délivre aux professionnels de l'agro-alimentaire des informations sur les prix moyens, cours et cotations des fruits et légumes et d'autres produits frais (viande, poisson...). Le réseau, piloté par France Agrimer, compte 13 centres, dont un sur Lille.

Le réseau d'information RICA : observation de la santé économique des entreprises

Le RICA permet d'évaluer la santé économique des exploitations agricoles. Pour les Hauts-de-France l'échantillon comporte 550 fiches comptables, collectées par 5 offices comptables agricoles agréés en région. Des publications annuelles sont réalisées notamment sur les OTEX (orientations technico-économiques des exploitations) représentatives et emblématiques de la région.

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) est une enquête européenne obligatoire réalisée sur base d'un échantillon de 7 550 exploitations représentatives des Hauts-de-France.

La collecte de données auprès des exploitations régionales

4 536 exploitations agricoles ou entreprises ont été enquêtées en 2023 (dont 1 409 deux fois dans l'année), grâce à un réseau d'une soixantaine d'enquêteurs de terrain, sur des thèmes variés : enquête sur l'utilisation du territoire (Teruti), sur les exploitations forestières et scieries, sur les pratiques culturales en cultures légumières, sur les terres labourables, sur les cheptels porcins, ovins et caprins. Environ la moitié des questionnaires de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles ont été réalisés en 2023, le reste sera collecté début 2024. Les résultats de ces 7 enquêtes sont exploités au niveau national et/ou régional dès validation des données.



Conjoncture : le retour du terrain au quotidien

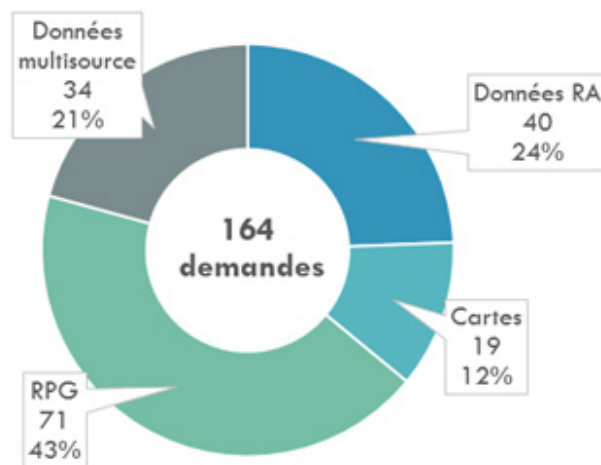
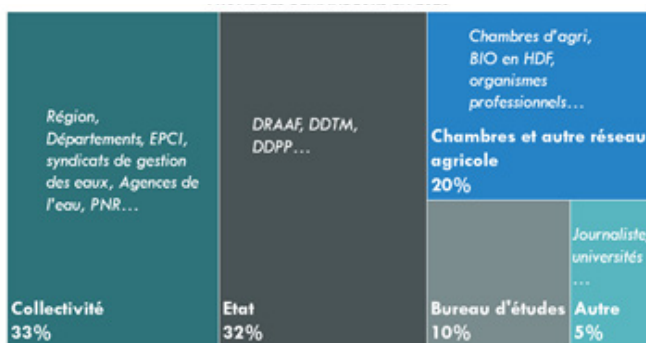
La conjoncture est aussi un appui aux politiques publiques, lors d'une crise, telle que l'épisode de sécheresse à l'été 2022. Un travail conjoint avec FranceAgriMer, les collecteurs de céréales et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) a permis la réalisation de cartes de l'avancement des moissons au moment des périodes les plus critiques en terme de risque d'incendie. Cet appui a permis aux pompiers d'ajuster au mieux leurs équipes dans les secteurs les plus à risque.

Des **enquêtes annuelles régulières** sont réalisées tout au long de l'année (**12 publications en 2023**), pour appréhender la conjoncture régionale, comme par exemple l'enquête sur les Grandes Cultures, qui permet d'avoir une image fine des surfaces en place et de l'avancement de la saison culturale.



Valorisation et diffusion des données

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de l'exploitation des données issues de l'enquête décennale du Recensement Agricole 2020, avec la publication de 3 études régionales thématiques : « l'agriculture biologique », « l'irrigation » et « les circuits courts ». Des fiches territoriales valorisant les résultats du recensement à différentes échelles géographiques (départements, PRA, EPCI) des tableaux de données, des infographies ont également été diffusées sur le site internet.



Plus de 160 réponses à la demande ont été apportées à des bénéficiaires très variés (services de l'Etat, collectivités, chambres d'agriculture et autres réseaux agricoles, bureaux d'étude, journalistes...). Plus de 40 % des demandes porte sur la valorisation du RP (Registre Parcellaire Graphique : données de la PAC) et un quart des demandes concerne les données issues du recensement agricole

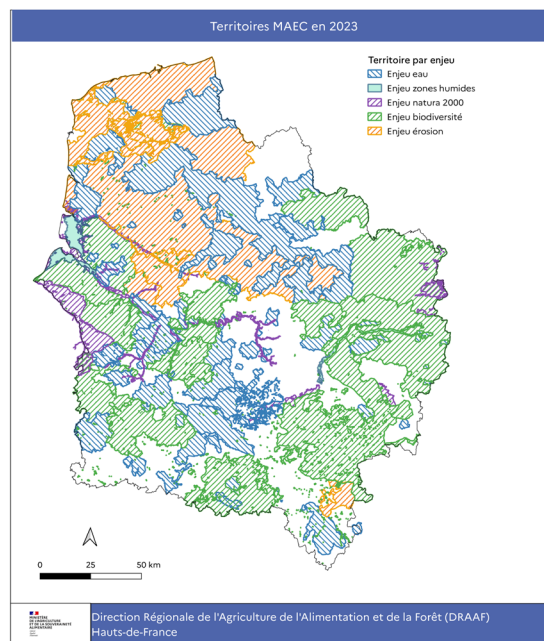
Des travaux en partenariat et mutualisés

Des travaux sur l'observatoire de l'agro-écologie et l'engagement des exploitations agricoles dans la transition agro-écologique ont été mis en œuvre par le SRISE avec la publication de 2 infographies portant sur les années 2020 et 2022.

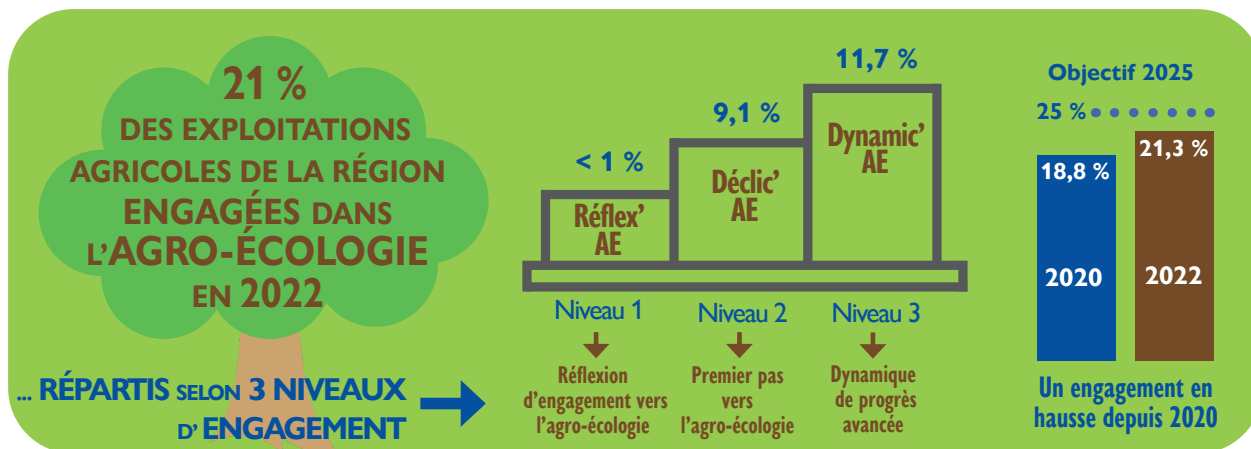
Quatre études communes avec l'INSEE ont été menées en 2023 : l'une portant sur l'emploi des saisonniers agricoles a été publiée en 2023, la seconde étude présentera l'impact d'une submersion marine dans la région et devrait paraître début 2024. Deux autres études, sur les projections d'élèves au collège et lycée, ont débuté en 2023 et s'achèveront en 2024.

Le SRISE Hauts-de-France est également impliqué dans divers chantiers mutualisés avec d'autres régions et le Service Statistique et Prospective du MASA pour la création d'un atlas cartographique régional ou encore la valorisation des enquêtes pratiques culturelles.

Le SRISE apporte un appui aux services métiers de l'Etat : l'année 2023 a été dédiée notamment à la préparation des MAEC de la nouvelle programmation PAC 2023-2027.



4 836 FERMES ENGAGÉES DANS L'AGRO-ÉCOLOGIE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2022



DES EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS UN OU PLUSIEURS TYPES DE DÉMARCHES

 COLLECTIFS D'AGRICULTEURS EN TRANSITION

 LABELS ET RÉFÉRENTIELS AGRO-ÉCOLOGIQUES

494 exploitations en GIEE

79 dans un groupe «30 000» Ecophyto

190 dans un groupe émergent

81 dans un groupe DEPHY Ecophyto



750 EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

1 832 EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS LES LABELS AGRO-ÉCOLOGIQUES



LES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE 

 CONTRATS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

PLUS DE 400 FERMES LAITIÈRES ACCOMPAGNÉES DANS LA DÉMARCHE BAS-CARBONE

2 486 EXPLOITATIONS ENGAGÉES EN MAEC¹
114 FERMES ONT SOUSCRIT DES PSE²



72 EXPLOITATIONS ONT RÉALISÉ UN DIAGNOSTIC ATAE³

LES AUTRES DÉMARCHES EN FAVEUR DE L'AGRO-ÉCOLOGIE



333 fermes soutenues par une aide à la plantation de haies

8 fermes participent à un projet de coopération dans le cadre du PEI⁴

11 exploitations des établissements d'enseignement agricole, vitrine pédagogique de l'agro-écologie.

Sources : Agence Bio, Agence de l'eau Artois Picardie, Agence de Services et de Paiement (ASP), association APAD, BIO en Hauts-de-France, chambres d'agriculture Hauts-de-France, DRAAF Hauts-de-France, INAO, Institut de l'élevage, Ministère en charge de l'agriculture, observatoire des SIQO, Région Hauts-de-France.

Données issues d'un retraitement sur le seul champ des exploitations agricoles. Nombre d'exploitations agricoles 2022 estimé à partir du taux d'évolution des exploitations aux Recensements agricoles 2010 et 2020.

¹ MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques

² PSE : Paiements pour services environnementaux

³ ATAE : Accompagner les agriculteurs dans leur Transition Agro-Ecologique

⁴ PEI : Partenariat Européen pour l'Innovation



2 - Accompagner la transformation de l'agriculture et de la forêt, accompagner les territoires

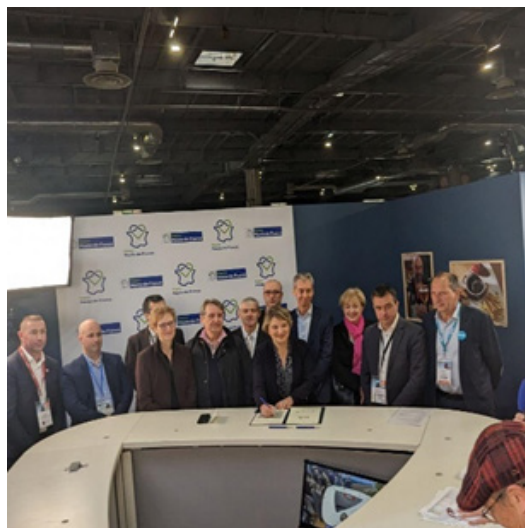
Signature du Plan Bio Hauts-de-France 2023-2027

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement du **Plan Bio Régional** copiloté par l'État et la Région. Depuis son lancement en 2017, le plan bio Hauts-de-France a permis de doubler la surface régionale en agriculture biologique (**2,9 % de la SAU en 2023**) en concentrant ses efforts sur la conversion à l'agriculture bio et l'installation de nouveaux agriculteurs.

Signé le **28 février 2023** au salon international de l'agriculture, dans un contexte de crise de l'agriculture biologique, le Plan Bio Hauts-de-France 2023 réaffirme le soutien des partenaires régionaux (État, Région, Agences de l'eau, Conseils départementaux) au développement des surfaces en bio (objectif de doublement des surfaces d'ici 2027) et renforce son action sur la sécurisation des exploitations bio existantes, ainsi que sur le développement de la consommation, notamment en restauration collective.

En savoir plus sur le Plan Bio Hauts-de-France 2023-2027 :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/plan-bio-r488.html>

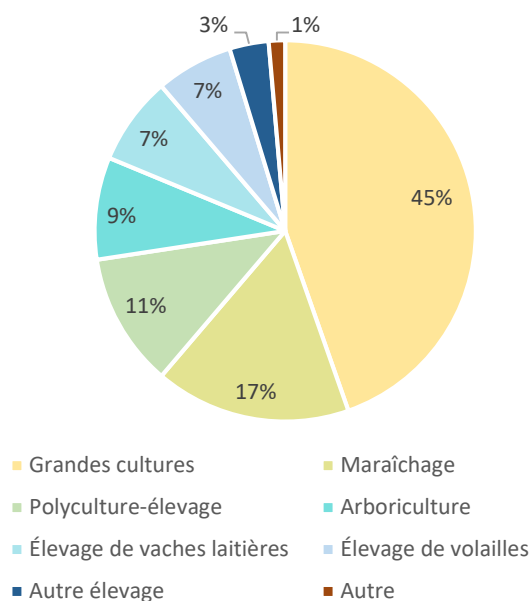


Soutien d'urgence à la filière biologique

Dans un contexte d'inflation et de ralentissement de la consommation alimentaire, l'année 2023 a été particulièrement difficile pour la filière biologique. Pour faire face aux difficultés de trésorerie rencontrées par les exploitations bio, plusieurs fonds d'urgence ont été successivement annoncés par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Une enveloppe de 282 000 € a été déployée en mars 2023 à l'échelle des Hauts-de-France et a permis d'accompagner 90 dossiers. Un guichet national ouvert à l'été 2023 a permis de compléter ce dispositif pour les agriculteurs les plus en difficulté, en permettant l'accompagnement de 109 exploitants pour un total de 4,2 M€. Au total, c'est plus de 4,5 M€ qui ont permis de soutenir la trésorerie des exploitations bio des Hauts-de-France en 2023.

Répartition du montant de la 2nd d'aide d'urgence bio par type de production en Hauts-de-France (tous départements sauf 62)



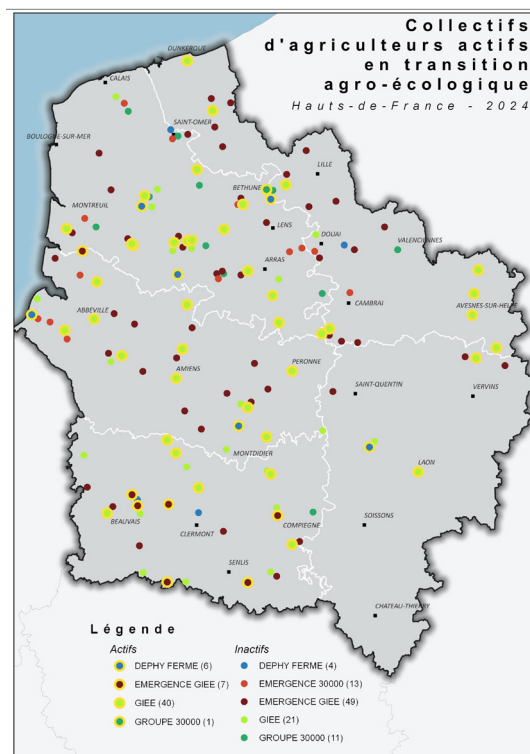
La DRAAF a continué à soutenir le développement de l'agro-écologie, en particulier par le biais de son appel à projets annuel destiné aux « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique », lancé en collaboration avec les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie. Cet appel à projets a permis de reconnaître 7 nouveaux groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ainsi que 7 collectifs émergents.

En 2023, ce sont 901 agriculteurs engagés en collectifs pour la transition agro-écologique qui sont accompagnés par la DRAAF :

- 37 GIEE regroupant 638 exploitations ;
- 1 groupe 30 000 ;
- 81 fermes en réseaux DEPHY ;
- 7 collectifs émergents regroupant 181 fermes.

L'événement majeur de 2023 a été la mise en œuvre d'une phase d'audit en présentiel pour l'ensemble des dossiers déposés. Cette nouveauté a permis une meilleure compréhension des dossiers et une analyse plus pertinente de leur contenu.

En savoir plus : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/decouvrez-la-carte-interactive-des-collectifs-d-agriculteurs-en-hauts-de-france-a3904.html>



Source : Chambres d'agriculture des Hauts-de-France

Conception : Ch.Agric.Npdc - Mars 2024

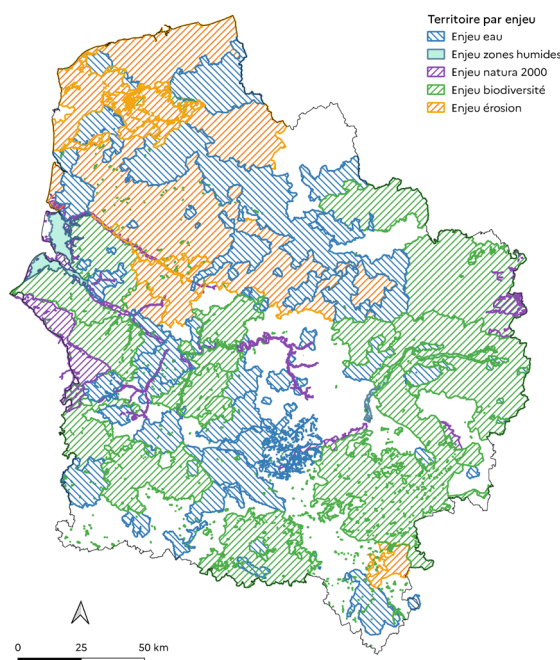


Mise en œuvre de la nouvelle programmation PAC 2023-2027

L'année 2023 a également été marquée par le début de la nouvelle programmation PAC et sa nouvelle organisation en matière de gestion du FEADER. La Région reste autorité de gestion des mesures dites non surfaciques (aides à l'investissement, aides à l'installation), tandis que l'État redevient autorité de gestion des mesures « surfaciques », c'est-à-dire les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB).

Si la campagne 2023 s'est caractérisée par une baisse des conversions à l'agriculture biologique (141 exploitations contre 211 en 2022), les MAEC ont en revanche rencontré un franc succès. Avec un nouveau catalogue de mesures « système » nécessitant d'engager 90 % des surfaces de l'exploitation, les MAEC ont été ouvertes sur 53 territoires de la région.

Au total, ce sont 898 exploitations qui se sont engagées sur des MAEC en 2023, couvrant près de 45 000 hectares pour un montant de 44,3 M€. Cette dynamique sur les MAEC surfaciques se caractérise par une contractualisation importante des mesures destinées aux exploitations de polyculture-élevage et/ou possédant des surfaces en prairies, qui représentent presque 80 % de la demande. Elle s'explique également par la forte contractualisation des agriculteurs bio, ne bénéficiant plus d'aide au maintien, qui représentent environ 22 % des agriculteurs contractants et environ 35 % du montant demandé.



Carte des territoires où sont ouverts les MAEC surfaciques en 2023

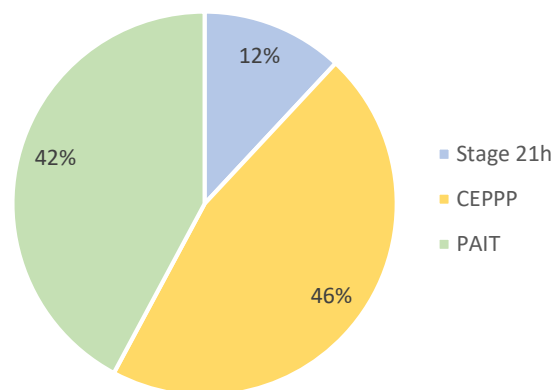


Accompagner le renouvellement des générations

Afin d'accompagner le renouvellement des générations, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé en 2023 des concertations régionales visant à définir les lignes du Projet de Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole. Organisée autour de trois axes : « Orientation et Formation », « Installation et Transmission » et « Adaptation et Transition face au changement climatique », la concertation régionale Hauts-de-France a été pilotée par la DRAAF et la Région Hauts-de-France en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture entre le 10 février 2023 et le 30 mars 2023. La synthèse élaborée suite aux trois groupes de travail est disponible ici : https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_debat_ploa_hdf.pdf

L'événement Terres de Jim (salon national des Jeunes Agriculteurs), organisé à Cambrai en 2023, a été l'occasion pour le ministre d'annoncer certaines mesures issues de cette concertation, notamment la création d'un guichet unique Installation/Transmission : France Service Agriculture. En attendant ce nouveau guichet, la DRAAF a poursuivi ses actions en matière d'accompagnement

Répartition du montant de l'AITA par type de dépenses



à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) à travers les financements du Point Accueil Installation Transmission (PAIT), des stages 21h et des plans de professionnalisation personnalisés (PPP) pour un total de 423 877 €.

Faire face aux crises climatiques

Suite aux inondations exceptionnelles de l'automne 2023 dans la région Hauts-de-France, notamment dans le Pas-de-Calais, un fonds d'urgence a été annoncé par le gouvernement pour faire face à la **situation d'urgence**

vécue par les éleveurs et les maraîchers touchés par les inondations. Une **enveloppe de 15 M€** du dispositif d'aide d'urgence à la trésorerie, placée sous l'autorité du préfet de région, sera mise en œuvre dès 2024.

Investissement dans la structuration de la filière forêt-bois et le renouvellement forestier

En 2023, le pôle en charge de la forêt et du bois a notamment suivi et contrôlé la bonne mise en œuvre des mesures du **plan France Relance** et a poursuivi les actions d'accompagnement aux entreprises de la filière bois :

- ➔ **9,622 M€** ont été engagés pour 354 dossiers sur la mesure 19 « **renouvellement forestier** » visant à « Aider la forêt à **s'adapter au changement climatique** pour mieux l'atténuer ».
- ➔ **240 k€** ont été consommés sur la mesure 20 « **soutien à la filière bois** » dans le cadre de l'appel à projets France Relance Bois auprès des scieries.
- ➔ **404,5 k€** consommés sur la mesure 21 « **aides à la filière graines et plants** » dans le cadre de l'appel à projets France Relance Bois auprès des pépiniéristes forestiers. Par ailleurs, **640 k€** engagés sur neuf dossiers dans le cadre d'une enveloppe complémentaire dont une partie est fléchée sur les « investissements productifs dans la filière graines et plants ».
- ➔ Enfin **71 464 €** ont été engagés en 2023 pour soutenir les entreprises de la filière bois dont 62 580 € consacré à l'animation de filière et 8 884 € pour la desserte forestière.



Pépinière Crété (Somme) qui fournit des plants dans le cadre de chantier de renouvellement forestier



3 – Une alimentation saine et de qualité pour tous : bilan du Programme National pour l'Alimentation « Territoires en action 2019-2023 »



L'année 2023 a été une année de bilan pour le Programme National pour l'Alimentation : la programmation intitulée « Territoires en action », menée depuis 2019 a touché à sa fin. Le document vise à rendre compte des travaux réalisés dans les Hauts-de-France par la DRAAF et ses partenaires sur cette période. Il a été distribué aux 150 participants du Comité régional de l'alimentation (CRALIM) qui s'est tenu le 12 octobre 2023 au sein de

l'espace Terrabùndo, sur le territoire du PAT de la Pévèle Carembault. La journée était découpée en deux temps : un village des acteurs et une plénière. La version numérique du bilan : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/bilan-du-programme-national-pour-l-alimentation-dans-les-hauts-de-france-2019-a4212.html>

Le compte-rendu de l'événement et la présentation des projets du village des acteurs est accessible en ligne : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/retour-sur-le-cralim-2023-bilan-pna-et-decouverte-des-projets-a4096.html>

Une cartographie est également disponible sur le site internet de la DRAAF, afin de recenser les actions et projets financés en faveur d'une alimentation de qualité, saine, durable et pour tous en Hauts-de-France : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/cartographie-des-initiatives-en-lien-avec-l-alimentation-dans-les-hauts-de-r260.html>

Les Hauts-de-France poursuivent leur forte dynamique de développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) : en 2023, ce sont 28 territoires qui sont labellisés, soit 3 territoires de plus qu'en 2022. Le CERDD (Centre Ressources pour le Développement Durable) a animé deux journées qui ont rassemblé les différents animateurs des PAT sur des thématiques de coopération avec les opérateurs économiques ainsi qu'avec les acteurs du secteur médico-social, afin de renforcer la participation de tous les acteurs de la chaîne alimentaire. Pour plus d'informations concernant les PAT en Hauts-de-France : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat-r515.html>

4 sessions d'accompagnement collectif ont été proposées aux 6 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « justice sociale » porté par la DRAAF, la DREETS et la stratégie pauvreté dans les Hauts-de-France au courant de l'année 2023. Ce dispositif innovant et interministériel a été lancé en 2022 et est venu financer des postes de chargés de mission dédiés à la construction de réseau autour de la lutte contre la précarité alimentaire pendant 2 ans. Le portage se fait par un consortium d'acteurs dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial.

Les Projets Alimentaires Territoriaux Labellisés
Région Hauts-de-France - Avril 2023

Chiffres clés
28 PAT labellisés

Légende

Territoire labellisé PAT

- PAT émergent - Labellisé niveau 1
- PAT en action - Labellisé niveau 2
- Stratégie agricole ou/et Réflexion sur l'alimentation

Autres dynamiques

Abbreviation administrative

- limites départementales
- PETE: Pôle d'équilibre territorial et rural
- communes
- Métropole de Lille
- Métropole Européenne de Lille
- CC: Communauté de Communes
- CA: Communauté d'Agglomération
- CU: Communauté Urbaine
- PNR: Parc Naturel Régional

Journée de formation à l'outil Cartoparty au CERDD et VCRALIM 2023

Carte des projets alimentaires territoriaux des Hauts-de-France (avril 2023)



4 – Former à plus de 200 métiers les actifs de demain

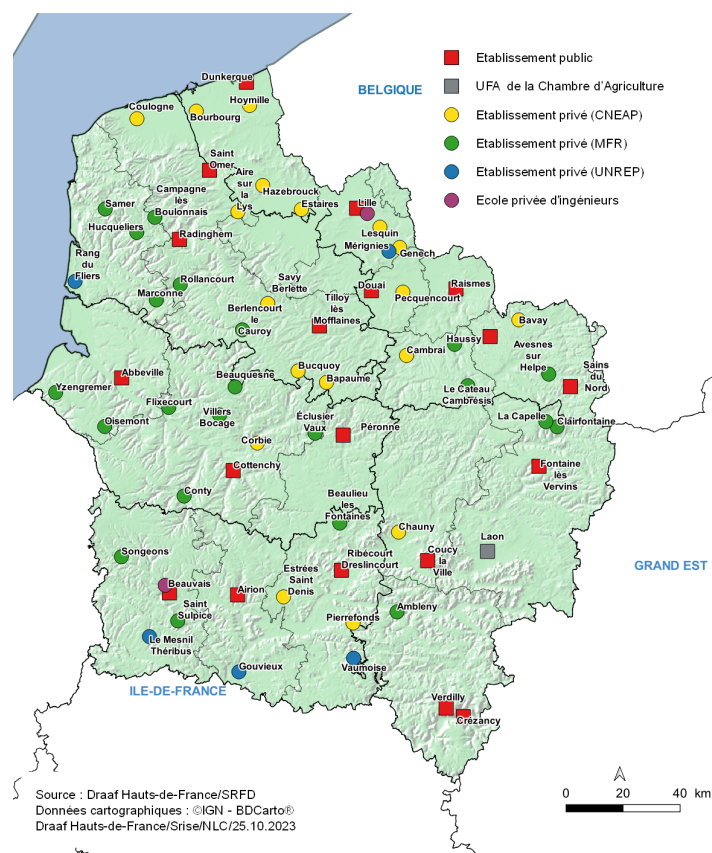


L'enseignement agricole en
Hauts-de-France en 2023

12 251 élèves
5 889 apprentis
60 établissements

L'enseignement agricole des Hauts de France est un système éducatif complet qui assure l'accueil et la formation des élèves, apprentis, stagiaires et étudiants de la 4^{ème} au diplômes d'ingénieurs. Cette mission publique est placée, par délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous l'autorité du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt qui exerce l'autorité académique de l'enseignement agricole. Depuis mars 2021, M. Bjorn DESMET est le « recteur vert » de la région. Les différentes lois de décentralisation ont confié au Conseil Régional la propriété des établissements. A ce titre, en concertation avec le DRAAF, le conseil régional organise les investissements nécessaires à une formation de qualité des jeunes de la région. Il partage également, avec Pôle Emploi et les OPCO (Opérateurs de Compétences) la compétence sur l'offres de formation Professionnelle continue.

60 établissements bien répartis dans toute la région



3 voies de formation
60 établissements
59 sites d'apprentissage

Grâce aux 60 établissements qui couvrent l'ensemble des territoires, l'enseignement agricole propose des formations dans les domaines de la production agricole, mais aussi :

- L'agroalimentaire ;
- Les travaux paysagers ;
- La protection et la gestion de l'environnement ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- Les activités hippiques ;
- La commercialisation ;
- Les services en milieu rural

Carte des établissements de l'enseignement agricole en 2023



LES CHIFFRES-CLES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

HAUTS-DE-FRANCE

Rentrée Scolaire 2023

59
sites
d'apprentissage
18 publics, 41 privés

2
écoles d'ingénieurs privées
sous contrat d'enseignement

60 établissements
16 publics dont 11 EPLEFPA
44 privés dont : 17 du CNEAP,
22 de l'UNMFREO,
5 de l'UNREP

37 sites de formation
professionnelle continue
19 publics, 18 privés



12
exploitations
agricoles
dans les établissements publics

Plus de 1000
hectares cultivés dont
165 en agriculture biologique
ou en conversion
soit 16 % de la SAU totale*



12 251
élèves (1)

2 983
étudiants (2)

5 889
apprentis (3)

626 256
heures-stagiaires (4)
Délivrées dans le cadre
De la formation professionnelle
continue

47 %
de filles
53 %
de garçons (5)

52 %
d'élèves
internes (5)

84 %
de réussite
aux examens (5)

Juin 2023, tous diplômes confondus,
hors enseignement supérieur long.
Source : Système d'information des
examens l'enseignement agricole

**Taux d'insertion
professionnelle**
Bac pro 86 %
BTSA 92 %
33 mois après obtention du diplôme

**Enseignement
supérieur long 95%**
12 mois après obtention du diplôme (6)

(1) effectifs présents en octobre 2023
source : deciea effectifs consolidés
d'octobre 2023
(2) effectifs d'étudiants à l'isa de lille
et unilasalle beauvais pour
l'année scolaire 2023 (dont apprentis)
(3) effectifs d'apprentis en dec 2022 -
source : base centrale de pilotage de
l'éducation nationale au 31 décembre 2022
(4) Recensement des actions de
F.P.C. de l'enseignement agricole 2022
(5) Parmi les élèves présents en octobre 2023
(6) Chiffres nationaux - Dger 2022
(*) SAU : Surface Agricole Utile en 2021



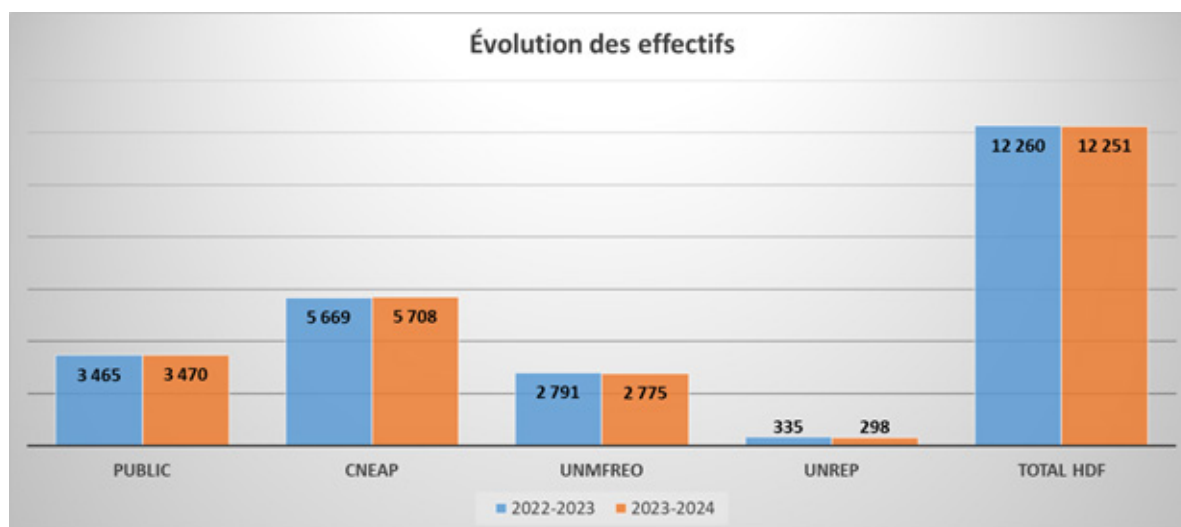
Malgré le contexte de baisse démographique en région, l'enseignement agricole régional enregistre une stabilité de ses effectifs sur la voie scolaire sur la rentrée scolaire 2023/2024 pour un total de 12251 élèves inscrits. Le regain d'intérêt pour les métiers de la Nature et du Vivant, le cadre de vie des établissements agricoles, leur taille humaine et la qualité du suivi éducatif de l'élève, semblent être les marqueurs de cette évolution.

La DRAAF, a engagé plusieurs actions pour favoriser ce recrutement avec notamment :

- La mise en place de la déclinaison régionale de la campagne de communication nationale sur les métiers du vivant en s'appuyant sur la mise en place d'une plateforme régionale alimentée par des contenus vidéo.
- La désignation de référents académiques à l'échelle de

chaque département pour renforcer la représentation de l'enseignement agricole dans les bassins de formation. Cette démarche vise à faire connaître la richesse de l'offre de formation et la diversité des métiers auxquels préparent les établissements de l'enseignement agricole. Cette évolution des effectifs en voie scolaire s'inscrit également dans un contexte de forte dynamique de l'apprentissage en région avec près de 6000 apprentis dans l'enseignement agricole régional.

Au titre de l'année 2023, l'enseignement agricole régional s'est fortement mobilisé autour du Pacte pour le renouvellement des générations en agriculture en étant notamment force de propositions sur l'attractivité des métiers de l'agriculture et la formation des jeunes et des agriculteurs.



Des résultats 2023 encore très satisfaisants aux examens de l'enseignement agricole de la région Hauts-de-France

Sur l'ensemble des diplômes du MASA, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), l'enseignement agricole enregistre un taux de réussite global de 86,7% au niveau régional.

Comme pour le niveau national, le nombre d'apprenants présents (4 445) en Hauts-de-France pour cette session de juin 2023 a augmenté (+ 131 candidats), illustrant l'attractivité renouvelée de ces formations et des métiers du vivant auxquels elles mènent.

En région, les résultats du baccalauréat général passé dans les établissements de l'enseignement agricole sont toujours excellents (100 %) et sont encore supérieurs au taux national (+4,3 %).

Pour les filières de l'enseignement agricole régional, le taux de réussite global a augmenté de 0,6 % par rapport à celui de l'année dernière, grâce aux meilleurs taux obtenus pour

les filières CAPa et bac technologique, respectivement + 1,6 % et + 0,9 %. Les écarts de pourcentage de réussite entre la région et le national sont positifs pour le CAPa, similaire pour le bac technologique et inférieurs pour le bac pro et le BTSA.

Plus de 2 200 mentions ont été délivrées aux diplômés des brevets de technicien supérieur, des baccalauréats professionnels et technologiques, des certificats d'aptitude professionnelle relevant de l'enseignement agricole des Hauts-de-France avec des taux respectifs de 55,5 %, 43,8 %, 47,3% et 80,2 %

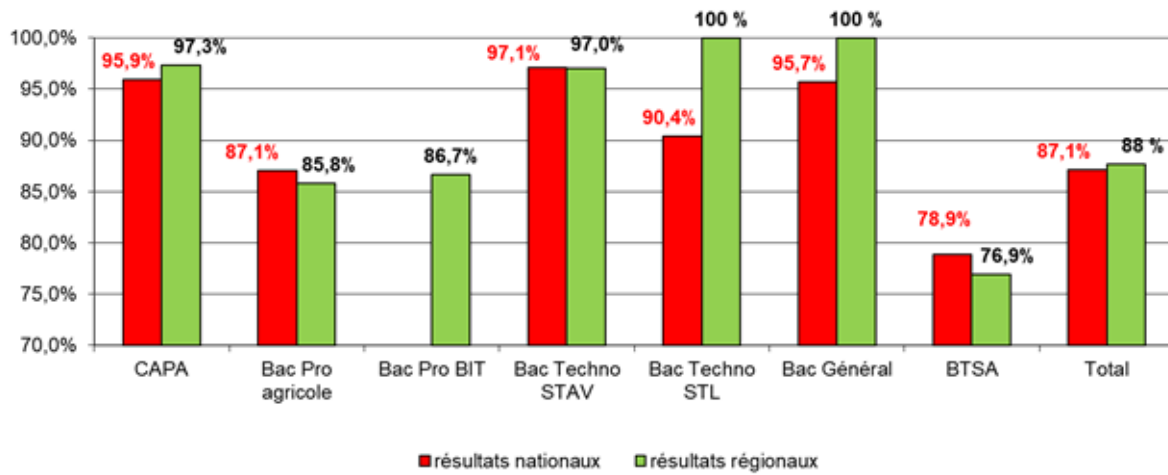
Pour le bac général, près de 83 % des admis ont obtenu une mention avec près de 24 % de mention très bien.

Cette qualité de l'enseignement est l'expression de la qualité de l'investissement des équipes de l'enseignement agricole de la région Hauts-de-France



Filière	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite 2023	Rappel taux réussite juin 2022	Écarts en points	Taux de réussite 2023	Rappel taux réussite juin 2022	Écarts en points
Bac Pro	1 795	1 733	1 487	85,8%	85,7%	0,1%	87,1%	86,3%	0,8%
Bac Techno	500	497	482	97,0%	96,1%	0,9%	97,1%	97,3%	-0,2%
BTSA	1 226	1 155	888	76,9%	77,9%	-1,0%	78,9%	78,3%	0,6%
CAPa	771	715	696	97,3%	95,7%	1,2%	95,9%	96,1%	-0,2%
Sous total	4 292	4 100	3 553	86,7%	86,1%	0,5%	87,1%	86,4%	0,7%
Bac général	346	345	345	100,0%	100,0%	0,0%	95,7%	96,1%	-0,4%
Total	4 638	4 445	3 898	87,7%	87,2%	0,4%	87,1%	86,4%	0,7%

Résultats aux examens - Session Juin 2023



5 – Un programme régional : «Enseigner à Produire Autrement 2»

Une déclinaison opérationnelle des politiques publiques, agricoles et éducatives en région Hauts-de-France

Les plans « Enseigner à produire autrement » sont des composantes essentielles du projet agro-écologique pour la France et ont pour objectif de mettre en résonnance ces enjeux avec les missions de l'enseignement agricole. Le programme régional EPA2 de la région Hauts de France s'attache à parler de transitions au pluriel, au-delà de l'agro-écologie, pour englober la transition alimentaire, énergétique, écologique, sociale, éducative (etc.). Il invite plus largement à un questionnement sur les

enjeux sociétaux, les conséquences pour les systèmes de productions et pour l'appareil de formation.

«Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agro-écologie», dit EPA2, place explicitement les apprenants au centre de la démarche pour leur permettre de construire et de développer leurs compétences socio-professionnelles et citoyennes.

3 priorités régionales définies par la DRAAF

Priorité à l'action éducative et à la réussite scolaire

Pour aborder les transitions, les compétences humaines sont aussi importantes que l'expertise technique. Les transitions nécessitent une autre façon d'agir et de penser. Pour y parvenir, il est indispensable de permettre aux jeunes une ouverture vers le monde extérieur par l'implication dans des projets sociaux, artistiques et culturels mais aussi dans des projets de mobilité ou de coopération internationale. Les jeunes doivent être en mesure de devenir de véritables acteurs de l'animation et du développement du territoire. Il faut encourager et valoriser leur engagement et leur initiative.

Priorité à l'action collective et territorialisée

Les établissements se doivent d'accorder une attention particulière aux initiatives de leur environnement local qui sont le fait de collectifs d'agriculteurs ou d'autres professionnels en transition vers l'agro-écologie. L'importance accordée par les institutions aux démarches collectives place en effet au rang de priorité forte l'accompagnement de ces collectifs, que ce soit par des actions de formations et/ou d'expérimentation ou un engagement de l'établissement lui-même dans le collectif.

Priorité à l'action en faveur du développement durable

Les projets des établissements répondent aux enjeux importants du plan régional qui interrogent la durabilité des systèmes agricoles, mais aussi les interactions entre les acteurs de la chaîne alimentaire :

- L'engagement dans les stratégies alimentaires territoriales locales, tout particulièrement lorsqu'elles s'inscrivent dans un projet alimentaire territorial (PAT), dont les établissements peuvent non seulement être des acteurs importants, mais aussi prétendre à les animer ;
- La mobilisation pour le maintien d'élevages résilients, valorisant les prairies permanentes par l'appropriation des méthodes/démarches qui se fondent sur une exploitation optimale de la diversité des espèces prairiales qui caractérise ces prairies.



6 - Protéger nos citoyens, notre environnement, nos frontières

Gestion des crises sanitaires



En 2023 l'épidémie d'influenza aviaire a perduré aussi bien en élevage (3 foyers IAHP, 3 foyers en basses-cours) que dans l'avifaune sauvage.

La DRAAF a travaillé avec l'interprofession avicole, les vétérinaires et les autres services de l'État afin d'améliorer la gestion des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène, et la mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte par tous les acteurs concernés.

En particulier, la DRAAF accompagne les directions départementales de la protection des populations (DDPP) dans la mise en place de plans d'urgence destinés à réagir rapidement en cas de détection d'influenza aviaire, de pestes porcines ou de fièvre aphteuse.

Contrôle des denrées alimentaires

Depuis 2022, le MASA pilote l'intégralité de la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments. Cette nouvelle organisation vise à faciliter la gestion des crises sanitaires. En 2023, la DRAAF a piloté le transfert des contrôles initialement réalisés par les agents de la DGCCRF et leur répartition à l'échelon départemental. Elle a participé à la sélection des délégués dans le cadre de la délégation des contrôles en remise directe et des Plans de Contrôle

et Plans de Surveillance. 2023 a été l'année de la signature des conventions cadre et techniques avec les candidats retenus : SA Silliker Mérieux pour la remise directe et le Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Aisne pour les PSPC. La délégation des contrôles vise à la réalisation de plus de 5000 contrôles régionaux supplémentaires en remise directe (restaurants, GMS, métiers de bouche, marchés...).

Contrôles des pratiques agricoles (intrants, biocontrôle)

En 2023, le SRAL a réalisé 308 inspections dans les exploitations agricoles. Ces inspections ont été complétées par la réalisation de 71 prélèvements de végétaux pour vérifier l'absence de résidus de pesticides, dont 22 prélèvements orientés en cours de végétation, afin de vérifier l'utilisation de produits phytopharmaceutiques non autorisés en France.

Le SRAL a également réalisé **135 prélèvements** pour les autres contaminants (**métaux lourds, bactéries...**).

Ces inspections ayant fait l'objet d'un prélèvement ont identifié 31 exploitations présentant une conformité, et 21 une anomalie grave (ex : absence de contrôle technique du pulvérisateur, utilisation de produit non autorisé, présence de PPN). Pour ces dernières, la plupart des exploitations concernées ont reçu une mise en demeure pour corriger les anomalies, et/ou ont été verbalisées.

Plusieurs prélèvements réalisés en cours de végétation sur choux de Bruxelles et choux-fleur ont permis d'identifier **l'utilisation de substances actives non autorisées en France**.

Dans le cadre de la politique de sécurité sanitaire « de la fourche à la fourchette » et en appui au déploiement du plan ECOPHYTO, la DRAAF assure le contrôle de la production végétale. Les contrôles portent sur l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) couramment appelés pesticides) et les bonnes pratiques d'hygiène dans les exploitations agricoles et sur les contaminants dans les végétaux. Un ciblage d'une partie de ces inspections est fait sur les zones de captage prioritaire et le long de la frontière.

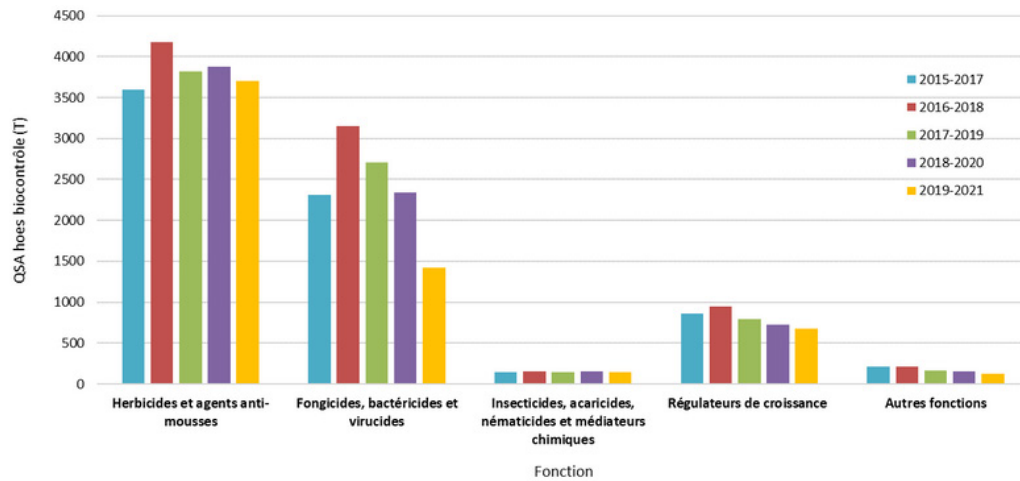
A noter que la DRAAF a également réalisé des contrôles d'autres professionnels et utilisateurs sur le respect de la réglementation sur les pesticides, dans un objectif de protection de l'environnement : revendeurs, paysagistes, collectivités, golfs. Le suivi des données de ventes de PPP à l'échelle régionale dans le cadre de la déclinaison du plan Ecophyto II+ et qui sont déclarées chaque année par les distributeurs au titre de redevance pour pollution diffuse (RPD) font apparaître les points suivants :



- Les quantités de substances actives (QSA) vendues sont de l'ordre de 8 200 T en moyenne depuis 2015 avec des fluctuations annuelles marquées liées aux effets climatiques, à la pression parasitaire et aux comportements de stockage comme expliqué précédemment.
- Pour les usages agricoles, la QSA diminue de 14 % en moyenne triennale entre 2019-2021 et 2015-2017. Sur l'ensemble de la période 2015-2021, plus de la moitié des PPP vendus sont des herbicides. En 2021 les herbicides représentent 63 % de la QSA agricole.
- En raison du retrait de certaines molécules conventionnelles, les substances de biocontrôle continuent de progresser en 2021 soit + 34 % par rapport à 2020. Entre 2015 et 2021, les achats des substances de biocontrôle ont ainsi été multipliés par environ 5,6.

- **Une baisse continue des ventes des substances les plus dangereuses** (CMR : cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction avérées ou présumées ou suspectées). Depuis 2015 la tendance générale est à la baisse. En moyenne triennale, entre les périodes 2019-2021 et 2015-2017 la QSA CMR a presque diminué de moitié (- 45 %).
- L'évolution de l'assolement régional est en faveur de cultures consommatrices en intrants ce qui influence l'utilisation globale de PPP. Entre 2015 et 2020 les surfaces en légumes ont progressé de 41 %, celles de pommes de terre de 27 % et les betteraves industrielles de 10 %, cultures majoritairement représentées dans la région.

Évolution des QSA hors produits de biocontrôle (T) exprimées en moyenne triennale par fonction



Source données : BNV-d Traçabilité, traitement DRAAF Hauts-de-France

L'état des lieux des ventes de PPP et le suivi des quantités de substance active (QSA) constitue une source majeure pour le suivi du plan Ecophyto. D'autres indicateurs comme l'évolution des pratiques culturales, notamment le recours aux techniques alternatives sont essentiels pour pourvoir appréhender la situation dans sa globalité.

En savoir plus :

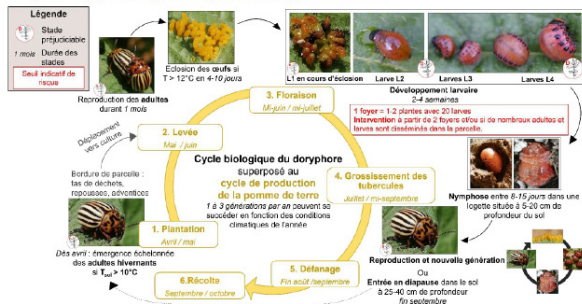
<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/evolution-des-donnees-de-vente-des-produits-phytopharmaceutiques-dans-les-hauts-a4127.html>

Surveillance des territoires

La DRAAF effectue de nombreuses **inspections sur l'ensemble de territoire** pour empêcher l'installation ou le développement d'organismes nuisibles réglementés ou émergents sur nos territoires. Ces inspections consistent en la réalisation d'inspections visuelles, de prélèvements et/ou de piégeages. En 2023, c'est près de **1 100 actions de ce type** qui ont été menées dans les Hauts-de-France et dans toutes les filières agricoles de la région.

En plus de ces inspections préventives, la DRAAF fait également appliquer des mesures de lutte pour les zones aujourd'hui contaminées par des organismes nuisibles aux végétaux installés sur le territoire : une soixantaine de foyers « Globodera » (minuscule ver vivant dans le sol) en filière pomme de terre, un foyer « Meloidogyne » (minuscule ver vivant dans le sol) en filière culture légumières, ainsi qu'un foyer de jaunisse de la vigne « Flavescence dorée » en filière Champagne (dans l'Aisne). À noter que le foyer de flavescence dorée, maladie extrêmement difficile à éradiquer, prend de plus en plus d'ampleur malgré l'implication de tous les acteurs concernés.

Le cycle biologique du doryphore est présenté à la Figure 5 ci-dessous.



DORYPHORES

Les premiers adultes ainsi que les premières pontes sont observés en cultures d'épinards sur repousses de pommes de terre sur le site de Lorgies (62). Tout comme l'an dernier les émergences sont précoces (10 mai en 2023). D'après la bibliographie, l'émergence des adultes intervient lorsque le sol est à une température supérieure à 10 °C.



Doryphores adultes + pontes
Site Lorgies (62)
Photos : Odine BAUDOUIN

Extrait du BSV Pommes de terre (mai 2023)



La DRAAF et les Chambres d'agriculture publient également de manière très régulière et adapté aux campagnes culturelles les **Bulletins de santé du végétal**, en collaboration avec un réseau de dizaines d'exploitations qui remontent leurs observations de terrains sur la présence de maladies ou de ravageurs et sur les seuils d'alerte.

En savoir plus sur la surveillance biologique du territoire : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/surveillance-biologique-du-territoire-r10.html>

De son côté le service régional de FranceAgrimer effectue également plusieurs types de contrôles au niveau des filières agricoles et agroalimentaires :

➤ Pour la filière « élevage », en abattoirs 82 contrôles PCM, 45 contrôles d'agrément classificateurs (ou de contrôle de leurs compétences), 1 contrôle cotations.

➤ Pour la filière « fruits et légumes » : près de 1134 contrôles de non récoltes et de retraits pour les Hauts-de-France (essentiellement sur les endives), 4 contrôles sur les programmes opérationnels, 1 contrôle sur le programme fruits et lait à la récré

➤ Pour la filière Lait : 1 contrôle de programme opérationnel

➤ Pour la filière vin (investissement) : 19 contrôles

Enfin, il est peu connu que la DRAAF a la responsabilité du suivi du contentieux forestier qui consiste à faire le lien avec les procureurs sur les suites données aux infractions commises en forêt. Parmi ces infractions, les dépôts sauvages d'ordures et la conduite d'engins non autorisés sont majoritaires et ont représenté 70 des 86 dossiers suivis. A noter néanmoins quelques cas de délits pour défrichage et coupes non autorisées.

Aval accordés dans le cadre de la collecte de céréales

Un aval est susceptible d'être accordé par FranceAgriMer aux billets à ordre souscrits par les collecteurs de céréales auprès des établissements de crédit, en vue de financer l'achat de céréales aux producteurs. Ce mécanisme a pour objet de permettre le respect du paiement comptant aux agriculteurs des céréales livrées.



En 2023, ce sont 21 collecteurs (coopératives ou négoce) qui sont avalisés par le service territorial de FranceAgriMer des Hauts-de-France (STFAM). Sur la campagne allant de juillet 2022 à juin 2023, 196 demandes de billets ont été déposées par ces 21 collecteurs et instruites par le STFAM. L'en-cours maximum en 2023 (somme de tous les billets en vigueur sur une période) est atteint en janvier, avec un montant de 516 millions d'euros avalisés pour les Hauts-de-France (539 M€ en ajoutant les billets d'Ile-de-France que le STFAM Hauts-de-France gère).



Les Postes de contrôle frontaliers (PCF) du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) sont des services à compétence nationale relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), rattachés à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et placés, en région Hauts-de-France, sous l'autorité administrative de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France.

Les SIVEP ont pour mission de mener à bien les contrôles officiels à l'importation en provenance des pays tiers, et notamment, depuis peu, du Royaume-Uni. Il s'agit en particulier de :

- Protéger la santé du consommateur européen en prévenant l'introduction d'agents pathogènes via les denrées alimentaires importées ;
- Protéger la santé animale et les cheptels européens en prévenant l'introduction d'agents pathogènes pour les animaux ;
- Protéger la santé des cultures et des écosystèmes européens en prévenant l'introduction d'agents pathogènes pour les végétaux ;
- Dans le cas de l'Agriculture Biologique, garantir la loyauté des importations.

Ces contrôles effectués par les agents du ministère de l'agriculture permettent ainsi de participer à notre souveraineté alimentaire et à garantir l'équité avec les filières agricoles et agro-alimentaires européennes, les marchandises étant ensuite libres de circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

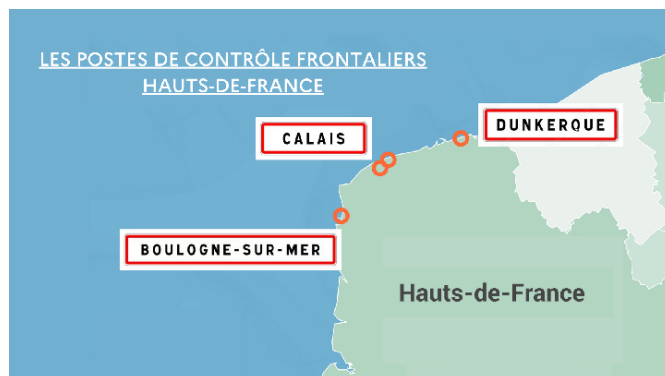
Les différentes missions qui incombent aux SIVEP sont réalisées grâce au travail d'inspecteurs sanitaires et phytosanitaires aux frontières, et de vétérinaires officiels.

En région Hauts de France, 2 Services d'Inspection Vétérinaires Et Phytosanitaires aux frontières sont présents à Eurotunnel ainsi que dans les ports de Calais/Boulogne sur mer et de Dunkerque et effectuent les contrôles à l'import des marchandises en provenance du Royaume-Uni depuis le rétablissement des contrôles aux frontières suite au Brexit en 2021. Le Poste de contrôle frontalier de Dunkerque effectue également les contrôles des marchandises en provenance d'autres pays tiers.

En 2023, les 2 PCF des Hauts de France ont contrôlé un total de près de 122 000 lots soit plus de la moitié des lots contrôlés en France par l'ensemble des PCF nationaux (métropolitains et ultra-marins).

Ces contrôles effectués sur 4 sites distincts sont assurés par 270 agents, une ouverture 24H/24 et 7 jours/7.

La gestion des ressources humaines, tant en terme de gestion des compétences, que de difficulté de recrutement notamment pour les vétérinaires reste complexe même si elle tend à se stabiliser. Ceci est également lié à la difficulté de prévoir les reports de flux d'un site à l'autre.



✓ La diversité au cœur de la communauté de travail :

Au 31 décembre 2023, les 2 SIVEP des Hauts de France comptaient 255 agents, répartis en 196 inspecteurs aux frontières, 39 vétérinaires et 20 agents en fonctions supports.

Cette communauté de travail se caractérise, de par son histoire, par des profils d'une grande diversité donnant lieu à une richesse indéniable en terme de ressources humaines, d'expériences et d'échanges de pratiques et d'expérience mais aussi en terme d'ouverture sur le monde. Toutefois cette hétérogénéité nécessite l'organisation de nombreuses formations afin de permettre à chaque agent de continuer à monter en compétence et à participer à la construction de ces 2 services d'inspection hors normes.

Notons que les SIVEP des Hauts de France ne comptent en 2023 pas moins de 35 inspecteurs lauréats du concours TSMA 1. Cette réussite reste sans conteste un signe d'engagement des agents et un désir de professionnalisation de ces derniers participant ainsi et à la stabilisation des équipes et donc au bien-être des agents.

Sur l'ensemble de l'année 2023, le turn-over des vétérinaires est resté important, ce point reste un axe prioritaire de réflexion pour la DRAAF des Hauts de France, notamment en terme portant d'attractivité des emplois au niveau régional mais aussi en terme de stabilisation des agents en place.



Illustration d'un contrôle de cargaison à SIVEP Calais-port



✓ Le SIVEP de Dunkerque :

Le SIVEP de Dunkerque (ou Poste de contrôle frontalier (PCF)) du Grand Port Maritime de Dunkerque est intégré au sein du Point de Contact Unique Frontalier (PCUF), projet majeur du plan de relance en Hauts de France et inauguré le 08/12/2023. Le site accueille ainsi trois services, dont deux pour les douanes, sous la forme d'un « guichet unique », afin de faciliter les dédouanements par le rapprochement des différents services.

Quelques photos du PCUF finalisé :



Le nouveau Point de Contact Unique à la Frontière à Loon-Plage



Le nouveau local d'inspection des carcasses au PCF de Dunkerque

✓ Le PCF de Dunkerque, une organisation en 2 pôles pour couvrir les importations de l'ensemble du globe :

Le SIVEP de Dunkerque est organisé en deux pôles regroupant 58 agents :

➤ Un pôle transmanche, fonctionnant 24h/24 et 7j/7, réalisant les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en provenance du Royaume-Uni ;

➤ Un pôle conteneurs, fonctionnant du lundi au vendredi, réalisant les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en provenance de tous les autres pays tiers



Une inspectrice effectuant le contrôle d'un conteneur au PCF de Dunkerque

Après 3 années d'activité irrégulière, l'activité au sein du PCF de Dunkerque, ne cesse d'augmenter depuis le mois d'avril 2023 avec une augmentation globale (conteneurs + transmanche) de 35% en 2023. Cette augmentation devrait s'accroître et se confirmer en 2024 avec la mise en place d'une nouvelle ligne maritime et de très bonnes prévisions



SIVEP de Dunkerque

10 454 lots contrôlés

60 lots rejetés soit 0,6 %

229 000 envois contrôlés «pays tiers»
au niveau national

Prévisions : 16 000 lots contrôlés en 2024



✓ **Le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne, une organisation en 3 centres d'inspection pour couvrir une très grande partie des importations du Royaume Uni et presque la moitié des contrôles de l'ensemble des PCF nationaux :**

Le poste de contrôle frontalier – SIVEP de Calais-Boulogne est le premier poste de contrôle frontalier européen en termes de volumes contrôlés avec plus de 111 000 lots inspectés en 2023 dont plus de 13 500 animaux vivants (73% du national). Cette activité est en légère augmentation par rapport à 2022 (+ 600) et devrait se stabiliser en 2024.

Il est réparti sur 3 centres d'inspection distincts : Calais – Port (50 000 lots contrôlés), Calais–Tunnel (39 000 lots) et Boulogne sur mer, spécialisé dans les produits de la pêche (22 000 lots).

Tous types de produits sont inspectés : produits d'origine animale, végétaux et animaux vivants, provenant exclusivement du Royaume-Uni.

Le PCF de Calais-Boulogne est un service « jeune » (3 ans d'existence seulement) qui rassemble 210 agents, dont plus de 30 vétérinaires officiels, organisés pour réaliser des contrôles 7J/7 et 24H/24, afin d'assurer la fluidité du trafic et, pour ce qui est des produits de la pêche, l'approvisionnement quasi instantané de la zone industrielle de Capécure (à Boulogne sur mer), 1er centre européen de transformation des produits de la pêche



SIVEP de Calais/Boulogne sur Mer

111 329 lots contrôlés en 2023
(48 % du national et 91 % du régionale)

Calais-Port (tous produits) : 49 712

Tunnel (tous produits) : 39 107

Boulogne sur Mer (produits de la pêche) : 22 510

1 157 envois rejetés soit 1 %

13 525 animaux vivants contrôlés

Port : 87 % des contrôles 11 793 animaux

Tunnel : 13 % des contrôles 1 732 animaux

Certification export

L'ensemble des végétaux ou produits végétaux destinés à être exportés hors de l'Union européenne doivent être accompagnés de certificats phytosanitaires émis par la DRAAF au sein du Service Régional de l'Alimentation, pour attester de l'absence d'organisme réglementé.

Cette année, c'est plus de **6 500 certificats qui ont été établis** pour nos exportateurs, dont environ 220 à destination du Royaume-Uni, récemment sorti de l'Union Européenne.

L'émission de ces certificats s'accompagne d'inspections des lots exportés (450 réalisées en 2022, dont 300 spécifiquement sur des lots de **pommes de terre**). Les établissements exportateurs sont également inspectés pour garantir, notamment, la qualité de leur système de traçabilité (20 établissements en 2023).



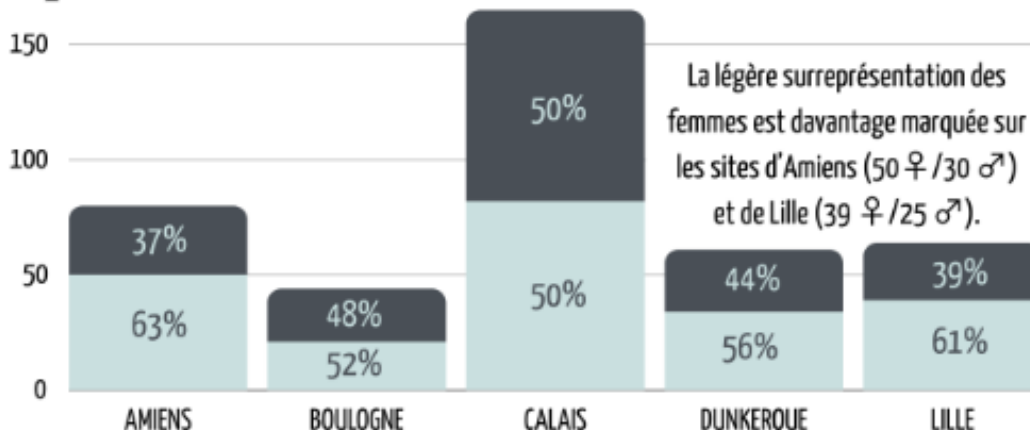
7 - La DRAAF Hauts-de-France : des femmes et des hommes engagés au service des politiques publiques agricoles, agroalimentaires et forestières

Une répartition femmes-hommes encore légèrement favorable aux femmes



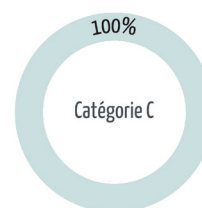
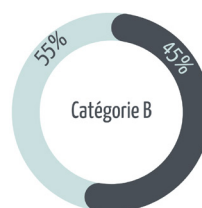
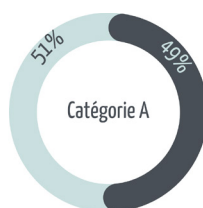
La DRAAF Hauts-de-France comptabilise 414 agents et agentes avec une proportion de 55 % de femmes pour 45 % d'hommes. On constate une augmentation de 6 % de l'effectif global avec des tendances similaires sur le nombre d'hommes et de femmes par rapport à 2022.

Un équilibre constaté sur la majorité des sites.

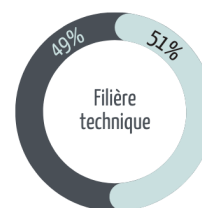
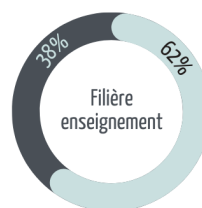
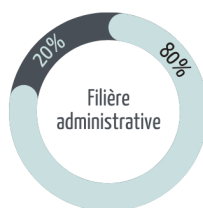


Une situation moins équilibrée au sein des catégories et filière d'emploi

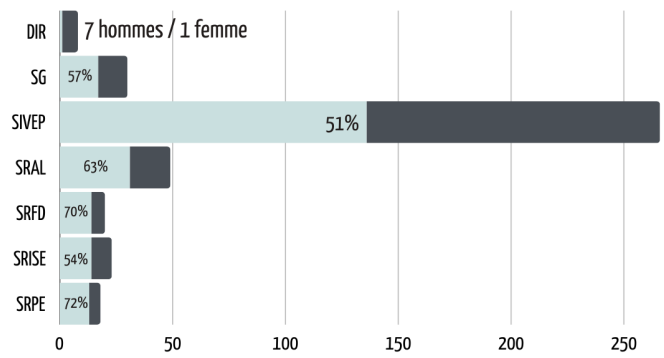
Les personnels de la DRAAF font parties de 3 catégories d'emploi (A, B et C) et sont issus de 3 filières (administrative, technique et enseignement). Les catégories A et B dénombrent 97 % des agent-e-s (43 % de A et 53 % de B). La catégorie C est la moins représentée avec 2,9 % d'agentes concernées qui sont toutes des femmes.



Parmi les 3 filières, la filière administrative révèle la disparité la plus accentuée (36 femmes pour seulement 9 hommes).



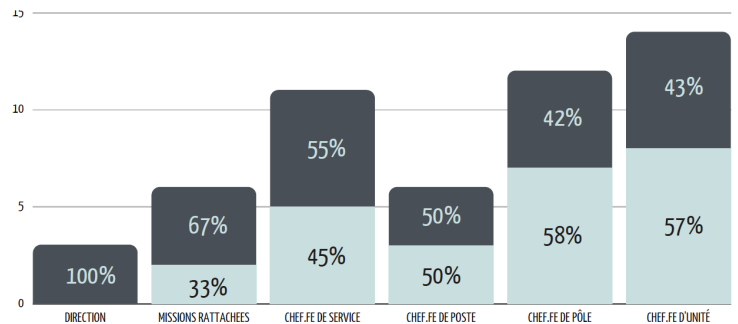
Le SRFD, le SRPE et le SRAL sont les services les plus féminisés (SRPE/SRFD : +70 % ♀, SRAL: 63 % ♀). À contrario, le nombre d'agentes est faible au sein de l'équipe de direction.



NB : l'équipe de direction comprend le directeur et ses adjoints, ainsi que les chargé-e-s de missions rattaché-e-s à la direction.

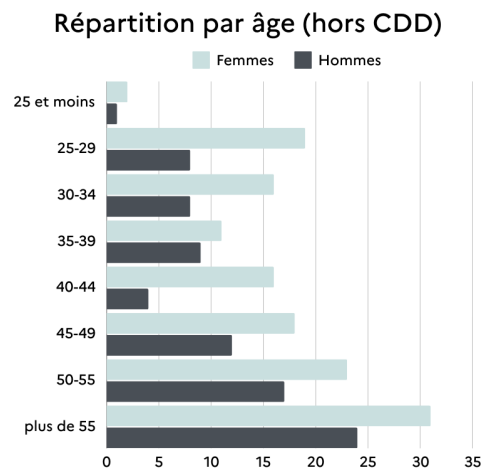
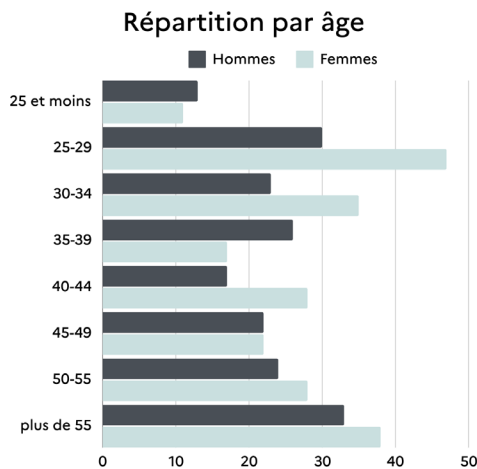
Une égalité parfaite pour les responsables des postes des SIVEP

Les catégories des responsables de pôle et d'unité présentent une majorité de femmes. Celle des responsables de poste et responsables de service est, quant à elle, également représentée. Seule les postes de direction et les missions qui y sont rattachées sont encore occupés par une majorité d'hommes même si le chiffre est en baisse



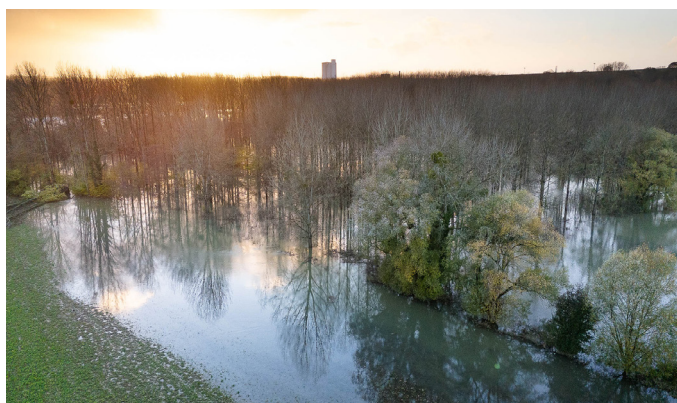
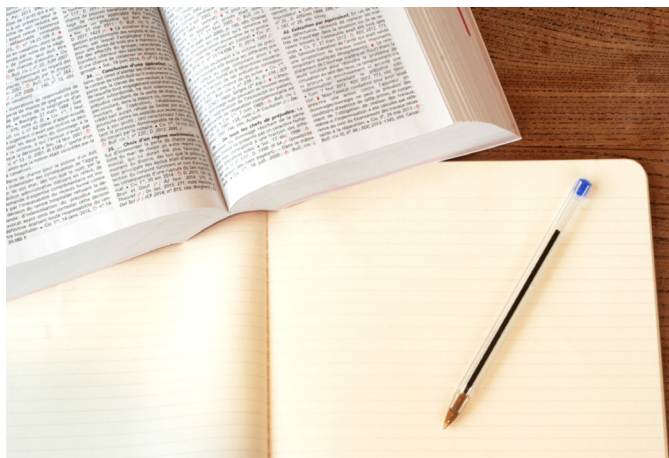
Une pyramide des âges unifiée grâce aux contractuels

L'âge moyen des femmes et des hommes de la DRAAF Hauts-de-France est le même, à savoir : 40 ans. L'âge médian, quant à lui, se situe à 40 ans pour les femmes et 39 ans pour les hommes. Cependant, si l'on retire les contractuel-le-s de notre communauté de travail, l'âge moyen des femmes passe à 44 ans (+4 ans), celui des hommes à 46 ans (+6 ans); l'âge médian, quant à lui, augmente de 5 ans pour les femmes (45 ans) et de 9 ans (48 ans) pour les hommes.



Les missions dévolues aux conseillers juridiques interrégionaux incluent la prévention et le traitement des contentieux, la réponse aux questions juridiques des services déconcentrés, la diffusion de l'information juridique, ainsi que la formation et l'animation du réseau des correspondants juridiques. L'année a été marquée par l'organisation d'un séminaire juridique interrégional à Reims en mars 2023 qui a réuni 75 agents de l'Etat oeuvrant dans de nombreux services régionaux et départementaux.

Pour l'année 2023, **le conseiller juridique interrégional** a répondu à 205 demandes, principalement axées sur l'expertise juridique dans divers domaines relevant du ministère de l'Agriculture. Ces demandes ont été traitées avec des délais variables (80% des dossiers en moins de 5 jours, 20% en fonction de la complexité du dossier). Une part importante de l'activité du conseiller juridique interrégional a été consacrée au traitement du contentieux (contrôle des structures des exploitations agricoles enseignement). En ce qui concerne l'expertise juridique, 194 dossiers ont été traités en 2023, en légère baisse. Malgré une baisse des saisines dans certaines régions, le conseiller reste bien identifié dans l'ensemble des structures et continue de renforcer les liens avec celles qui le sollicitent moins. La mise à jour de fiches thématiques a également été réalisée afin d'outiller les différents services accompagnés.



Concernant **la mission sécurité-défense**, l'année a été très intense, marquée par plusieurs épisodes climatiques d'ampleur (inondations d'entreprises agricoles et para-agricoles, période de gel du mois d'avril...) mais aussi par une situation de crise au sein du monde agricole lié à la conjoncture géopolitique mondiale et européenne. Le travail de prévention s'est poursuivi notamment sur les feux de moissons.

Enfin, **la mission communication** a également connu un année riche avec un essor du format vidéo, des retransmissions en direct et l'organisation de nombreux événements (tournées du camion de l'aventure du vivant, salon Terres de Jim, journée techniques Ecophyto, CRALIM, concertation sur les projets de loi et de pacte d'orientation et d'avenir agricole).

La réalisation d'une vidéo de témoignages pour le recrutement de vétérinaires en SIVEP a connu un franc succès avec près d'une quinzaine de nouveaux arrivants à la clé.





- SRPE** : Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises
- SRFD** : Service régional de la formation et du développement
- SIVEP** : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire
- SRISE** : Service régional de l'information statistique et économique
- SRFAM** : Service régional de FranceAgriMer
- SRAL** : Service régional de l'alimentation
- SG** : Secrétariat Général

Organigramme à consulter sur le site DRAAF :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/organigrammes-r64.html>

